

Rauret Info

Bulletin d'information et de communication
Décembre 2005 - N° 9

En ce début d'année, en mon nom personnel et au nom des conseillers municipaux, **je vous souhaite une bonne et heureuse année pour 2006.**

Chacun d'entre vous apprécie la rénovation des lavoirs, nous veillons à ce que les autres éléments du petit patrimoine soient restaurés. Quelques aménagements des communaux, arborisation, un peu de voirie, aménagement des gîtes, nous porterons cette année une attention particulière à la ressource en eau de Rauret, trouver une solution pour la rénovation de l'école d'Arquejols.

Ayons le réflexe de trier nos déchets, plus nous porterons nos déchets à la déchetterie, moins nous paierons cher.

Valorisation, espace de vie, dynamisme sont le leitmotiv du conseil municipal tout en veillant à la bonne gestion de nos finances. A toutes et à tous soyez assurés de notre travail dans l'intérêt de tous.

Remy BRUNEL

Le réseau d'eau potable

L'étude diagnostique réalisée sur l'ensemble des villages de la commune confirme les carences d'approvisionnement de Rauret-bourg. Cette étude a été indispensable pour l'obtention de subventions. La pose de compteurs permettra la localisation des fuites de la source de Jagonzac. Suivant les résultats et les coûts, plusieurs solutions seront à considérer :

- Refonte du captage de Jagonzac
ou
- Branchement direct à Saint Haon et abandon de la source (*mais perte d'autonomie*)
ou
- Branchement au captage de Loubignac qui alimente Freycenet et Joncherettes.

Les travaux devraient être effectués cet été. Par la suite, vu la vétusté du réseau, la délégation au Syndicat des Eaux du Velay pourrait être envisagée pour le fonctionnement et l'entretien.

L'école d'Arquejols

Dans l'optique d'augmenter la capacité d'accueil sur notre commune, l'école d'Arquejols sera rénovée en logement locatif ou social. Des dossiers sont en préparation pour l'obtention de subventions.

Le club informatique

Le club informatique a repris ses activités depuis début décembre. L'effectif a doublé cette année, ce qui nous a conduit à organiser deux groupes fonctionnant séparément, l'un le mardi et l'autre le jeudi (de 17h à 19h). L'apprentissage est parfois laborieux car au départ il faut mémoriser un certain nombre de commandes mais ensuite la progression est plus rapide et toujours le travail s'effectue dans la joie et la bonne humeur.

Parallèlement la commune dispose d'un site Web et d'un Blog. Ces mots étranges vont en surprendre certains mais si vous disposez d'un accès Internet il vous suffit de taper :

<http://www.rauret.fr> pour le site web

<http://www.rauret.fr/dotclear> pour le blog.

Nous vous invitons à mettre ces deux adresses dans vos favoris. Nous vous rappelons également nos adresses de courriel :

mairie@rauret.fr pour la mairie

comdesfetes@rauret.fr pour le club informatique.

La Une Samedi 10 Décembre 2005

Adresse : Mairie 43340 RAURET
Tel / Fax : 04 71 08 24 51
Heures d'ouverture : mardi et vendredi de 14 à 18 heures

Les villages
Conseil municipal
Comité des fêtes
Actualité
Divers
Tourisme-Vie locale



Situation géographique



Nom	Rauret
Région	Auvergne
Département	Haute-Loire (43)
Code postal	43340
Population	
hiver →	140 habitants
été →	500 habitants
Superficie	2075 hectares
Altitude	965 mètres

Page d'accueil du site web de Rauret

En vrac...

- Souhaitant tous un hiver moins rigoureux que le dernier, la DDE a posé les pare-neige sur la départementale d'accès à la commune, complétés par ceux posés sur les voies communales. Nous recommandons prudence et prévision : équipements spéciaux, vêtements chauds et pelles dans les voitures, laisser la priorité au passage du chasse-neige.

- Dès l'ouverture éminente de la déchetterie de la Communauté de Communes à Landos, les décharges jusqu'alors tolérées sur la commune seront définitivement fermées et remises en état.

- Le recensement de la population sera effectué sur la commune de Rauret par Madame Marie-Thérèse Chassefeyre jusqu'au 15 février 2006. Elle a été sélectionnée en fonction de ses compétences en informatique. Nous vous demandons de lui réserver le meilleur accueil.

- Les travaux de la salle socioculturelle et gîtes à Joncherettes se déroulent suivant le calendrier établi. Des réunions de suivi de chantier sont organisées chaque semaine.

- La première phase de restauration du petit patrimoine par la Communauté de Communes est terminée, tous les lavoirs étant restaurés. Pour la seconde phase, les abreuvoirs, une participation de 15 % a été demandée aux communes.



Madeleine, conteuse au lavoir de Rauret

La parole aux agriculteurs

Fin novembre, un questionnaire a été proposé à tous les agriculteurs de la commune. La moitié d'entre eux ont répondu, nous les en remercions et pour garder la plus grande objectivité, nous reportons textuellement leurs interventions :

La vie d'agriculteur d'hier et d'aujourd'hui : les aspects positifs...

La technologie plus moderne, plus appropriée facilite le travail à la ferme et dans les champs ; réduction des efforts physiques ; amélioration des rendements ; meilleure qualité des produits avec les normes d'hygiène et la traçabilité ; plus d'échanges inter-professionnels, plus d'informations, à l'écoute des autres, de leurs pratiques ; amélioration du mode de vie : plus de confort, possibilité de partir en week-end, de prendre des congés grâce au service de remplacement.

La vie d'agriculteur d'hier et d'aujourd'hui : les aspects négatifs et les problèmes les plus importants...

- Ce n'est plus nous qui décidons ce que l'on doit faire.
- Nos parents travaillaient pour eux et nous, il y a trop de gens qui vivent sur notre dos.
- La Politique Agricole Commune (PAC) a accru la dépendance des agriculteurs vis à vis de l'Etat. Ce n'est plus une profession libérale. Pas assez de liberté d'activités. La dénomination chef d'exploitation ne veut plus rien dire. Dirigisme de l'Europe.
- Avec l'évolution de la PAC, on a du mal à suivre, le cahier des charges est de plus en plus strict avec de plus en plus de contrôles ; difficulté d'adaptation à cause d'une législation qui change trop vite ; surcharge de travail administratif ; une législation qui ne permet pas l'embauche.
- Toujours plus de travail, permanence journalière quasi indispensable, grosse usure psychologique, va-t-on s'en sortir ? Problème de trésorerie faisant souvent du yoyo, ne pas pouvoir faire de prévisions sur un long terme ; incertitude de l'avenir, inquiétude par rapport à la mondialisation.
- Notamment la diminution considérable du prix du lait, activité principale dans notre région et dans le même temps le coût des charges qui augmente (fioul, engrais, phyto, etc). Les aides ne sont qu'une avancée de trésorerie ; la baisse des prix n'est pas compensée par les primes ; la rémunération moindre, la conjointe est obligée de travailler à l'extérieur, avant souvent les deux étaient sur l'exploitation.
- Pour moi, le principal problème concerne l'accident ou la maladie, en cas de problèmes graves, c'est presque impossible de trouver quelqu'un capable de s'occuper de tout.

La parole aux agriculteurs (suite)

Le remembrement...

- Cela favorise l'activité agricole mais défavorise le paysage ; diminue les frais d'exploitation.
- Cela permet de travailler plus vite dans de grandes parcelles.
- Ni pour ni contre ; je suis pour des échanges à l'amiable sans restructuration du bocage.
- Le remembrement est utile mais il ne faut pas que cela entraîne la guerre de voisinage ou favorise certaines exploitations.
- Oui mais un remembrement qui respecte la géographie du territoire : talus, haies, arbres.

Des prévisions pour l'avenir (dans le cas de suppression de la PAC)...

- Nous n'avons guère le choix, nous sommes obligés de trouver un revenu extérieur.
- Il faudra intensifier les systèmes, produire plus en diminuant les charges et les diversifier par exemple lentilles, viandes, tourisme.
- Diversification ou travail (extérieur) à mi-temps.
- D'autres exploitations vont disparaître d'où la nécessité de se regrouper.
- Augmentation de la surface par UTH donc plus de travail ou réduction des charges au maximum et diversification.
- Supprimer les aides et remettre en place des exploitations modestes.

La population de la commune...

- Nous ne pouvons qu'être favorables à la venue de personnes dans notre commune, mais il ne faudrait pas faire de nos villages, des villages seulement touristiques, fermés l'hiver. Il faudrait une activité importante à proximité (entreprise, artisanat, services) pour développer les résidences principales et favoriser à nouveau un développement économique.
- Pour les femmes d'agriculteurs, c'est une obligation financière (qu'elles travaillent à l'extérieur). Pour les vacanciers et les néo-ruraux, ils doivent respecter les gens d'ici et ne pas se considérer comme supérieurs.
- L'ouverture de la commune sur l'extérieur permet des échanges enrichissants. Cependant les résidents secondaires participent-ils activement au développement et à la vie économique de la commune ?
- Les résidents secondaires et les vacanciers n'apportent rien à la commune ; au contraire, ils sont toujours entrain de réclamer.
- La présence de résidents secondaires est un plus incontestable. Cependant, c'est la conséquence de la disparition importante d'agriculteurs.
- La population urbaine évite que le village se dépeuple et meurt, les vieilles fermes sont restaurées.

Les attentes par rapport à la commune...

- Une petite commune ne peut pas beaucoup toute seule.
- En cas d'investissement important, possibilité de consultation ; service de voirie, eau.
- Il est important d'avoir un Conseil Municipal qui travaille dans l'intérêt de tous sans oublier aucune partie de la population, celle-ci ayant des centres d'intérêts parfois différents.
- La commune progresse et je pense qu'elle va continuer.
- La commune est très bien comme ça, peut-être faudrait-il quelques commerces en plus.
- Evolution des moyens de communication en adéquation avec le niveau de vie actuel. Récupération des eaux usées, comme l'ont fait certains agriculteurs

Rauret dans 15 ans....

- Malheureusement je l'imagine avec beaucoup de retraités et maisons secondaires fermées l'hiver. L'activité agricole aura sûrement diminuée en nombre d'exploitants.
- Plus de gens de l'extérieur, moins d'agriculteurs, moins d'enfants.
- Baisse du nombre d'agriculteurs si la logique PAC continue dans le même sens. Mais attention, les bâtiments agricoles modernes ne pourront pas devenir des résidences secondaires.
- La commune peut se maintenir, de jeunes couples viennent de s'installer, de nouvelles naissances ; les fermes continueront à être exploitées.
- Beaucoup de résidence secondaires, de personnes âgées et la moitié moins d'agriculteurs.



Démonstration de battage à l'ancienne
Fête votive du 15/08/2005



Randonnée naturopathie 25 juin

Les activités festives et culturelles 2005

- 15 janvier : Galette des rois
- 4 mai: soirée choucroute/karaoké
- 21 et 22 mai: stage de voix
- 11 juin : ACCA Repas des chasseurs
- 24 juin : nuit de la saint jean
- 25 juin : randonnée naturopathie
- 28 juillet : Conte (Madeleine cancanne autour du lavoir de Rauret)
- 31 juillet : RTT théâtre place de l'église
- 10 août : concert classique en l'église
- 14/15 août : fête votive (battage à l'ancienne, pæla, groupe folklorique, bal)
- Rauret 2000 : concours de belote
- 24 novembre : Rauret 2000 : sortie à Langogne (visite de l'atelier Mercorne - repas au chaudron - visite de la filature des Calquières)



Stage de voix 21 et 22 mai

L'agenda du Maire

Mise en place du SPANC, réunions de chantier hebdomadaires, participation aux commissions : bureau, environnement, travaux, culture, communication au sein de la Co-Com, comité de programmation Leader+, préparation des budgets...recherche de cofinancements pour l'école d'Arquejols...diverses réunions...

S.P.A.N.C

Service Public d'Assainissement Non Collectif
De par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, la commune doit exercer une mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif. Cette loi est complétée par les arrêtés du 6 mai 1996 concernant les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif, et les modalités de mise en œuvre du contrôle technique que doivent exercer les communes au plus tard au 1 janvier 2006. Pour les projets de construction, le contrôle de l'assainissement s'exerce, au titre du permis de construire.

En résumé : mise en place du SPANC= procédures : contrôle de la conception/contrôle de la réalisation/contrôle de l'existant et du bon fonctionnement des filières.

L'assainissement non collectif c'est quoi ?

« *Tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement* »



Sortie à l'atelier MERCORNE 24 novembre

CLSH

La commune accueille le centre de loisirs intercommunal 2006 du 8 mars au 19 avril. Inscription auprès de la Co-Com
Tél : 04.71.57.88.00



Le lavoir d'Arquejols

Rédactrice : Claude PIGNOL

I.P.N.S